

AVIS DE CONSULTATION

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALOSSE TURSAN

Objet de la consultation :

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités et les normes coordinatrices de la transition énergétique et notamment de l'article 188 disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En application du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui précise ce que doit contenir le PCAET ainsi que son mode d'élaboration.

En application de l'article R. 229-53 du Code de l'Environnement qui fixe les modalités d'élaboration et de concertation.

Conformément à l'article L123-19 – I du Code de l'Environnement,

La participation du public s'effectue par voie électronique. Elle est applicable aux plans et programmes qui font l'objet d'une évaluation environnementale en application des articles L. 122-4 à L. 122-11 ou des articles L. 104-1 à L. 104-3 du code de l'urbanisme et pour lesquels une enquête publique n'est pas requise en application des dispositions particulières qui les régissent.

En application de l'arrêté préfectoral n°745 en date du 5 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Chalosse-Tursan, intercommunalité de plus de 20 000 habitants.

Suite à la délibération n°**28092023DEL09** arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Chalosse Tursan.

Suite à l'avis du Préfet reçu **le 18 décembre 2023**.

Suite à l'Avis de l'Autorité environnementale reçu **le 11 janvier 2024**.

Décision : La communauté de communes ouvre la consultation du public relative à la validation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Coordonnées : Communauté de communes Chalosse Tursan : Immeuble Les Violettes - 1, rue du Bellocq - 40500 Saint-Sever – Tél : +33 (0)5.58.76.41.41

Durée de la consultation : 1 mois consécutif, du **06 février 2024 à partir de 09h00 jusqu'au 06 mars 2024 17h30 inclus**.

Modalités de la consultation : La communauté de communes Chalosse Tursan met à disposition du public un dossier de consultation comprenant : le projet de plan (diagnostic, stratégie et programme d'action), l'avis de l'Etat, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de la collectivité.

Le dossier est disponible à l'adresse :

<https://www.chalossetursan.fr/>

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique directement via l'adresse mail ci-dessous :

energie-climat@chalossetursan.fr